

2.2 Le livret personnel de compétences : le compagnon du socle

L'ESSENTIEL

Le livret de compétences est une étape essentielle de la mise en œuvre du socle commun :

- Il remplit une fonction de validation des connaissances et une fonction pédagogique
- Il permet une meilleure harmonisation des pratiques de validation



Le livret de compétences : un outil de suivi personnalisé de chaque élève

Le livret personnel de compétences permet à l'élève, à ses parents ou représentants légaux et aux enseignants de suivre la validation progressive des connaissances et compétences du socle commun. L'arrêté du 14 juin 2010 en fixe le « modèle national ».

Le livret de compétences remplit des fonctions essentielles :

- **Une fonction de validation** des compétences acquises au cours de la scolarité obligatoire. Le livret permet d'enregistrer progressivement la validation des sept compétences du socle, qui ne sera acquis que lorsqu'elles seront toutes validées. La vérification de la maîtrise des connaissances et compétences du socle est devenue nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet. Cette démarche d'évaluation des élèves est complémentaire de la notation qui est actuellement en usage.
- **Une fonction pédagogique** de suivi personnalisé des acquis de l'élève tout au long de sa scolarité. Le livret peut être complété à tout moment, au fur et à mesure que l'élève progresse. Il facilite la mise en place de remédiations (les programmes personnalisés de réussite éducative, par exemple).
- **Une fonction de liaison** entre l'école et le collège, puis entre le collège et le lycée ou le centre de formation des apprentis. Au lycée, il guide les équipes enseignantes pour mettre en place un accompagnement personnalisé de l'élève.



Une harmonisation des pratiques de validation

Une application informatique : le livret personnel de compétences (LPC)

À la rentrée 2010, le LPC est déployé dans tous les collèges. À la rentrée 2011, il s'étendra à l'école primaire pour une harmonisation des pratiques de validation entre le premier et le second degré. Cette application permet aux équipes de dater l'acquisition des items, d'enregistrer la validation des compétences et d'éditer le livret pour le remettre aux familles.

Une validation progressive

Les items (connaissances, capacités, attitudes) peuvent être renseignés au fur et à mesure des apprentissages et tout au long de la scolarité. Dès qu'un item est acquis par l'élève, l'équipe peut en indiquer la date dans le livret personnel de compétences. La validation d'une compétence est définitive et relève de la décision collégiale des enseignants. Lorsqu'une compétence n'est pas acquise, les items à maîtriser ou à consolider restent vierges dans le livret mais cette compétence pourra être validée ultérieurement dans la scolarité.

Des outils d'accompagnement des équipes éducatives en ligne sur le site Eduscol

- **Des grilles de référence**, qui détaillent ce qui est attendu pour chaque compétence et proposent des situations d'évaluation.
- **Des fiches repères**, pour la mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège.
- **Des outils d'aide à l'évaluation**, pour les compétences en langue vivante étrangère, mathématiques et culture scientifique et technologique, techniques usuelles de l'information et de la communication. Pour la maîtrise de la langue française et la culture humaniste, les outils sont en cours de finalisation.
- **Un diaporama**, pour aider les chefs d'établissement à communiquer avec leurs équipes enseignantes et les familles.